

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1138

présenté par

M. Morenas, Mme Gayte, Mme Riotton, M. Zulesi, Mme Marsaud, M. Damaisin, Mme Tuffnell,
Mme O, Mme Le Feu, Mme Josso, M. Cesarini, M. Girardin, M. Testé, Mme Le Peih,
Mme Lenne, M. Haury, M. Cellier, M. Claireaux, Mme Errante, Mme Françoise Dumas,
M. Buchou, Mme Sarles, Mme Bureau-Bonnard, Mme Kuric et M. Damien Adam

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.